

Élections

- Du président de la République les dimanches 10 avril et 24 avril
- Des élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022

Rééquilibrage des bureaux de vote

La Préfecture a procédé à un rééquilibrage du nombre de votants entre le bureau de vote du Roc Saint-André et celui de la Chapelle Caro, 150 habitants de la Gare vont recevoir une nouvelle carte d'électeur leur indiquant ce changement.

Sont concernés les électeurs habitants les rues, lieux-dits suivants :

- Av. des Frères Rey
- La Clavelaie
- La Vallée
- Le Hingleuf
- Le Val d'Oust
- Rue de la Gare
- Rue du Canal
- Impasse de la Gare
- Impasse du Pringuier

Nouvelle carte électorale, avec QR code, pour tous les électeurs



Ce QR code renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi en quelques clics :

- vérifier votre situation électorale
- trouver votre bureau de vote
- effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin.

Le site vous permet également d'accéder à des contenus pour comprendre le rôle et la finalité démocratique du vote, les différents types d'élections organisées en France, la compétence des élus, etc.



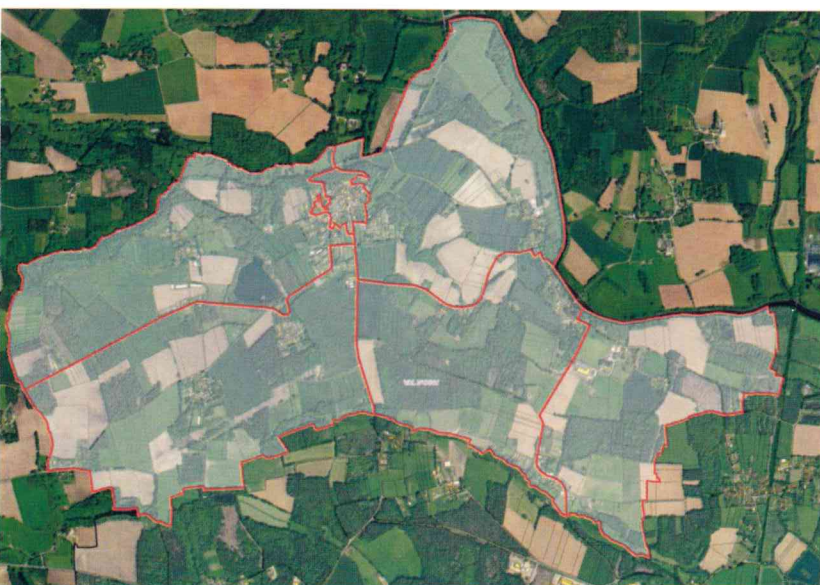
Bureau de vote n°1

Le Roc Saint Andre
Salle Polyvalente
Val Chevrier
Le Roc Saint-André



Bureau de vote n°2

La Chapelle Caro
12, avenue Yves Rober
La Chapelle Caro



Bureau de vote n°3

Quily - Le Bourg
Quily

A compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une **commune A** pourra donner procuration un lecteur inscrit dans une **commune B**. Cette nouvelle faculté, offerte n'importe quel lecteur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.